

Date de convocation : 11/04/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le quatorze avril deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Marie-Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Robert VALLAT.

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à C MOULIN), Hélène DREVET (pouvoir à C MARCON), Pascal GOUY (pouvoir à P DURIEUX), Colette MORIN (pouvoir à JP GRANGE), Emeline MOUNIER (pouvoir à C BROUSSARD), Fanny MOURIER (pouvoir à T SABOT), Patricia SOUCHON (pouvoir à P MARCON).

Madame Fabienne MANOHA a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Marché aménagement OUEST – avenant 1

DCM 20220414-6

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°20210709-2 du 09 juillet 2021 relative à l'attribution du marché aménagement OUEST du bourg au groupement MOULIN SAS – ODTP pour un montant de 267 189.40 € HT (tranche ferme + tranches optionnelles 1 et 2 + variante technique) = 320 627.28 € TTC.

Il indique qu'il convient de signer un avenant pour la réalisation de travaux ou prestations supplémentaires non prévus au marché initial à savoir l'enrobé du parking entre la cure et la maison BONNET et pour l'introduction des nouveaux prix unitaires.

Il précise que :

Montant de l'avenant : 5 830.32 HT = 6 996.38 € TTC

Ecart introduit par l'avenant = 2.18 %

Nouveau montant du marché public : 273 019.72 HT soit 327 623.66 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

043-214300873-20220414-DCM20220414_6-DE
Reçu le 28/04/2022
Publié le 28/04/2022

- donne son accord et d'autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 du marché avec le groupement MOULIN SAS – ODTP concernant le marché aménagement OUEST du bourg pour un montant de 5 830.32 HT = 6 996.38 € TTC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220414-DCM20220414_6-DE
Reçu le 28/04/2022
Publié le 28/04/2022